## 120 communes déposent leurs comptes

Gestion publique. Grâce à la stratégie concertée du MINFI et du MINDDEVEL, 150 communes pour l'année 2019 ont été sélectionnées, afin de bénéficier d'un accompagnement à la confection et au dépôt des comptes de gestion à la chambre des comptes de la Cour Suprême. Cette action prolonge celle déjà engagée par le Programme National de Développement Participatif (PNDP) pour outiller les communes.



# La sonnette d'alarme du MINFI

Au moment où un large consensus se dégage sur la nécessité de donner plus de pouvoir et d'autonomie aux populations locales dans la gestion quotidienne de leurs affaires, le gouvernement de la République se met à l'ouvrage pour enfin donner un coup d'accélérateur au processus de décentralisation tant souhaité. Concomitant, l'Etat doit veiller à ce que les ressources qui sont progressivement dégagées sont gérées de manière efficiente avec à la clé un processus de « redevabilité » et de traçabilité connu et anolique par tous

connu et appliqué par tous. C'est tout le sens de la lettre circulaire du ministre des Fi-nances datée du 12 Septembre 2019 et dont l'objet porte sur la « Reddition des comptes dans les Collectivités Territoriales Décentralisées ». « Il m'a été donné de constater que les dispositions légales et réglemen-taires régissant la bonne tenue de la comptabilité et les modalités de reddition des comptés sont régulièrement foulées au pied par les principaux acteurs de la chaine d'exécution des budgets du secteur public local », alerte Louis Paul Motaze. Cette sortie fait suite rapport annuel de l'année 2016 de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême qui décriait déjà le faible niveau de production des comptes de gestion des Collectivités territoriales décentralisées, estimé à 10,96%

Rappelant deux importantes lois promulguées par le Président de la République en juillet 2018 et portant notamment sur le régime financier de l'Etat et des autres entités publiques et celle portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques, le MINFI a dans la correspondance sus évoquée annoncé le lancement d'une opération d'optimisation et d'encadrement de l'activité budgétaire et comptable des Collectivités Locales Décentralisées (CTD).

## Une partition à 5

Cette intention s'est matérialisée par des séances d'encadrement et de coaching tenues du 16 au 19 octobre 2019 en difection de 150 commune touchées par cette première phase d'une opération qui devrait à terme couvrir les 374 CTD que comptent le pays. Initiée conjointement par le Ministère des Finances (MINFI) et celui de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDE-VEL) l'initiative bénéficie de l'expertise du Programme National de Développement Participatif (PNDP) et de l'appui technique de la chambre des Comptes de la Cour Suprème.

Ce mercredi 16 octobre 2019

c'est un groupe d'agents municipaux particulièrement studieux que nous retrouvons sur un site de formation affrété dans la ville d'Edea, l'un des poles retenus pour ces sessions, « Ce coaching nous permet de bénéficier d'une expertise sur le montage du compte de gestion sur pièce et sur cheque, les pièces qu'il faut pour une opération budgétaire et la façon de les classer », indique Adèle Baola de la commune de Dibamba. Tout à côté, un cadre du PNDP lui donne quelques ficelles pour aller plus vițe dans sa tâche. « Le PNDP a mis en place le logiciel SIM BA qui nous permet de bien gérer les chiffres. Mais là il s'agit de la gestion des pièces et nous avions besoin de cette formation complémentaire. Avant on recouvrait sans émettre les pièces, les recettes produites n'étaient liées à aucune pièce comptable », appuie Adèle Baola. Sur une autre Baola. Sur une autre table, Hervé Boadé du MIND-DEVEL est obligé de s'y reprendre par deux fois pour faire passer son message. Pour lui, ces sessions sont cruciales pour accomplir la mission du ministère qu'il représente. « Le MINDDEVEL entend travailler avec le MINFI pour rendre comptables les Collectivités Territoriales Décentralisées. Il s'agit d'améliorer le niveau de production des comptes de gestion au niveau de la chambre des comptes. Dans un atelier comme celui-ci, le MINDDEVEL suit attentivement les collectivités locales soucieuses de dépoleurs comptes, sommes également attentifs aux problèmes qu'ils rencontrent dans la réédition de leurs comptes », précise-t-il

Le lendemain, 17 octobre, c'est le même dévouement à la tâche que nous observons chez les participants basés à Ebolowa. « Cet ateller nous permet de comprendre comment on peut organiser les caisses. Ca va nous permettre de normaliser les choses au sein de la commune parce que c'est un travail qui se fait tous les jours et pas seulement en fin d'année », confie Paul Justin Nkogue, Receveur municipal à la Commune de Myengue. « La loi stipule que les comptes doivent être déposés après la clôture de l'exercice

budgétaire ; dans la pratique on leur accorde quelques mois de plus. Beaucoup ne maitrisent pas la procédure de dépôt », fait remarquer Soukiwai Bigada, auditeur stagiaire à la Chambre des Comptes. « Nous avons reçu deux groupes d'agents. Ceux qui venaient élaborer leurs comptes de gestion et avaient besoin d'un corpus théorique et ceux qui venaient directement les déposer. Nous sommes là pour les former pas pour les contrôler », étaye Valery Nangmo, expert SIM BA.

#### Une belle moisson

A l'évidence, l'engouement observé contraste avec la réticence longtemps observée par les communes dans ce processus de reddition des comptes. Mais des explications de ce paradoxe existent et tiennent sur tout de l'ignorance des principaux concernés doublée d'une peur panique du magis-trat-gendarme. « Il n'y avait pas réticence, certaines personnes ne mesuraient pas l'ampleur. C'est l'ignorance qui emmenait les gens à ne pas s'engager is dès lors qu'on parle d'un coaching vous comprenez que vous avez des cours à recevoir et que vous n'êtes pas perdant dans une telle opération », rela tivise Mosette Mbassi de la Commune de Ntui.

L'ignorance d'abord mais pas seulement. Sylvestre Chegue, expert-comptable au PNDP dépeint encore mieux ce tableau contrasté: « Il y a aussi le fait que certains ont peur de cer tains termes prévus par la loi Par exemple quand la Chambre des Comptes parle de réquisi-tion pour des besoins de compréhension, certains ont l'impression qu'on veut leur faire des mises en débet ou qu'ils ont des amendes à payer et il fuient... ils appellent d'autres receveurs pour leur dire : « j'y suis allé et on m'a demandé de venir justifier 400 millions Alors que le magistrat vérificateur a juste besoin de comprendre la situation d'un solde de compte. Ici, nous avons dans le groupe la chambre des Comptes, les Finances avec la Direction de la Comptabilité Publique, la Trésorerie Régionale, le PNDP pour essayer de leur dire de ne pas avoir peur. Il faut déconstruire la crainte, la peur. Venez déposer vos comptes, s'il y a une difficulté on va vous aider », insiste-t-il.

Et le message semble avoir trouvé preneur. La grande sensibilisation et le processus de formation menès par le MINF1 et ses partenaires porte déjà ses fruits. « Sur 150 communes ciblées 117 ont déjà déposès leurs comptes à la chambre des Comptes de la Cour Suprême. Nous pouvons même dépasser l'objectif de 40% fixé pour cette première phase. Si on considère que l'on partait de moins de 10% il faut reconnaitre que c'est un bon prodigieux », se réjouit Marie Madeleine Nga, Coordonnateur National du PNDP.

Hiondi Nkam IV

## Les receveurs sur le gril

Efficience. Ils occupent une position centrale dans la gestion des communes et doivent faire face aux pesanteurs récurrentes et diverses pressions au quotidien.

ui dit receveur municipal dit Qui di! receveur municipal de dargent. Selon l'article 246 du Code général des Collectivités territoriales le receveur municipal a seul qualité pour manier les fonds de la commune. Ce comptable direct du Trésor est nommé par arrêté conjoint du ministre en charge des Finances et celui en charge de la Décentralisation. Il est comptable en deniers, valeurs et titres appartenant ou confiés à la commune. « Très souvent il voit défiler le Maire qui lui demande 200 ou 300 mille Fcfa. II décaisse sans aucune pièce justificative. Il y a aussi les Sous-préfets, les Préfets qui demandent régulièrement de l'arsans que décaissements ne rentrent dans aucune rubrique », dénonce un expert formé au Centre de Formation pour l'Administration Municipale de Buea (CEFAM).

#### Déficits

De manière concrète, le receveur se voit investit d'une tâche essentielle. Il doit « assurer la garde des fonds et valeurs mis à sa disposition ; assurer la gestion des stocks des carnets de perception des taxes ; tenir la comptabilité financière ; élaborer les comptes de fin d'exercice et/ou de gestion, etc. ». Au centre du jeu, les receveurs sont-ils pour autant assez outillés pour remplir leurs missions ?

« Ils font parfois des dé-penses sans éléments qui les accompagnent et c'est difficile d'aller déposer des comptes sans justifier ce que vous avez fait avec l'argent qui a été mis à votre disposition », déplore Sylvestre Chegue, expert-compta-ble au PNDP. « Nous n'avons pas un personnel qualifié pour ce travail, c'est un travail fastidieux et le receveur est souvent seul à le faire. Lorsqu'on nomme un receveur il doit être accompagné de collaborateurs pour bien remplir sa mission » rétorque Jean Paul Bekono, receveur municipal à la commune de Campo.

Ce dernier appelle à une rationalisation du personnel pour des résultats plus efficients. « La fonction publique locale peut permettre la mobilité de nos collègues. Nous avons beaucoup de nos collègues formés au CEFAM mais qui sont entassés dans des communes et ne font rien. Il faut les affecter où ils peuvent servir. Ils vont nous aider à faire ces comptes à temps et les déposer à temps », plaide-t-il. Pris dans un tourbillon managérial certains receveurs commettent des erreurs. « Je connais un receveur qui a été mis en débet de 300 millions parce qu'il a directement donné de l'argent au Délégué d'une Communauté pour la réfection de sa résidence et d'autres frais. Le travail a été fait mais l'argent a été donné à la mauvaise personne. Il aurait du payer le prestataire », indique notre expert.

### **ENAM contre CEFAM**

Conscient de l'immensité de la tâche. le Ministère des Finances se tient aujourd'hui résolument aux cotés de ces agents pour qu'ils jouent pleinement leur rôle en évitant de retomber dans les mêmes travers « Nous sommes une tutelle financière mais également technique car nous sommes chargés de l'analyse des états de ces caisses donc tout ce que les receveurs municipaux produisent comme étant états fi-nanciers. Nous vérifions si la liasse des pièces de dépenses a été bien confectionnée, nous vérifions également les pièces justificatives des recettes et nous vérifions la balance car c'est elle qui nous montre que tout au long de l'année, les receveurs municipaux ont bien passé leurs écritures », souligne Sonia Tchuindjang du MINFI. En attendant, les receveurs

sont englués dans un système de népotisme et de corruption qui prospèrent. « Certains ne sont pas payés et se servent dans les caisses de la commune, on les voit rouler car », glisse une source avisé. Cette position réputée juteuse fait également l'objet d'une guerre larvée entre les cadres formés à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et ceux issus Centre de Formation pour l'Administration Municipale (CEFAM). « En principe les cadres de l'Enam sont formés pour la gestion des Finances publiques alors que ceux du CEFAM sont spécialisés dans la gestion des finances publiques locales. Mais on constate que ceux de l'ENAM bousculent ceux du CEFAM surtout dans les Communautés urbaines », indique notre source

Hiondi Nkam IV

# Déploiement des équipes de coaching sur l'ensemble du territoire

Régions	Communes et villes
Centre	Mfou
	Mbalmayo
Ouest	Dschang
Est	Abong-Mbang
Littoral	Douala
	Edea
Sud	Ebolowa
	Sangmelima
Extrême-Nord	Mokolo
	Yagoua
	Mokolo
Nord	Lagdo
Adamaoua	Ngaoundéré
	Meiganga

http://lequil